

*Initiatives ministérielles*

jusqu'aux pommes frites. C'est tout simplement la goutte qui va faire déborder le verre.

Permettez-moi de vous parler des effets qu'aura cette taxe sur les agriculteurs, les agents touristiques, les petites entreprises et les consommateurs, c'est-à-dire presque tous les habitants de Cardigan. Compte tenu de la situation géographique de ma province, les frais de transport augmentent le prix que doivent payer les consommateurs dans l'Île-du-Prince-Édouard. Tous les produits taxables qui doivent être transportés coûteront davantage, étant donné que le transport sera taxé. La TPS s'appliquera à la partie des frais de transport qui entre dans le prix des marchandises. Cela défavorisera les consommateurs de ma circonscription puisque nous sommes loin des grands marchés et que les frais de transport sont généralement plus élevés.

• (2240)

Par ailleurs, nos exportations, comme les pommes de terre, sembleront plus dispendieuses à cause des frais de transport plus élevés et des coûts associés à la TPS.

Les pommes de terre sont à l'Île-du-Prince-Édouard ce que le pétrole est à l'Alberta. Si le prix de notre principal produit d'exportation n'est pas compétitif, c'est toute l'économie de notre province qui en souffre. Les producteurs de pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard s'inquiètent vivement des répercussions que leur fera subir cette taxe. Vingt-cinq p. 100 des pommes de terre récoltées au Canada doivent être acheminées vers les marchés national et international.

La TPS s'appliquera aux frais de transport de nos pommes de terre mais elle fera l'objet d'une ristourne. Toutefois, je vais vous prouver avec l'exemple qui suit que notre commerce de pommes de terre y perdra. Un acheteur torontois doit choisir entre les pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard et celles de l'Idaho. Dans les deux cas, le coût de la production et les frais de transport sont les mêmes. La différence, c'est que la TPS vient s'ajouter aux frais de transport des pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard. Quelle est la solution la plus facile, acheter les produits de l'Idaho et ne pas payer la TPS ou acheter les pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard et demander par la suite une ristourne? C'est l'évidence même.

Cette taxe et toutes les tracasseries administratives donneront des cauchemars aux agriculteurs et aux petits entrepreneurs de l'Île-du-Prince-Édouard. Les ristournes sur les achats effectués par les agriculteurs sont censés rendre cette taxe plus équitable pour nos agricul-

teurs, nos principaux producteurs. Cela leur cause plutôt des ennuis incroyables.

Je suis convaincu que les gens qui ont conçu cette taxe ne connaissent pas tellement le travail à la ferme. Il est vrai que, de nos jours, un grand nombre de gros exploitants agricoles se servent d'ordinateurs pour gérer leur exploitation. Mais la plupart des petites et moyennes exploitations agricoles n'ont qu'un système de comptabilité très rudimentaire. Tenir un registre et demander quotidiennement des remboursements, cela fera perdre temps et argent aux agriculteurs. Étant moi-même producteur laitier, je sais que la dernière chose que je voudrais faire après une longue journée de travail à la ferme serait de réunir les factures pour calculer les petites dépenses. Comme ces petits achats de 10 \$ ou de 15 \$ ne seront probablement jamais inscrits, l'agriculteur n'en demandera pas le remboursement. Il finira par absorber le coût de la TPS.

Pour de plus gros achats comme les équipements, le délai qui s'écoulera entre le moment de l'achat et le remboursement occasionnera des problèmes de liquidités aux agriculteurs. Ce ne sont là que quelques exemples des graves répercussions négatives que la TPS aura sur l'agriculture dans l'Île-du-Prince-Édouard et à Cardigan. Cet effet négatif sur notre principale industrie se fera sentir dans tous les secteurs de notre économie.

Une autre industrie importante dans ma province, le tourisme, subira également les conséquences de la TPS. L'industrie touristique assure 16,7 p. 100 des emplois dans l'île et 10,5 p. 100 du produit brut de la province. La TPS va nuire à cette industrie.

L'association touristique du sud-est de ma circonscription s'oppose carrément à cette taxe et l'Association de l'industrie touristique de l'Île-du-Prince-Édouard est aussi vivement préoccupée. Ces quelques dernières années, le nombre des visiteurs dans l'île a augmenté de 3 p. 100. Or, le Conference Board du Canada prévoit une baisse de 4,8 p. 100 lorsque la TPS sera en vigueur. Il s'agit là d'une baisse nette d'environ 8 p. 100, qui entraînera certainement des pertes d'emplois.

Cette taxe est régressive. Il en coûtera très cher aux petites entreprises, qui comprennent les agriculteurs et les entreprises touristiques, pour respecter et gérer cette taxe. N'oublions pas que c'est pour les petites entreprises que les inconvénients seront les plus lourds.

Beaucoup de petites entreprises de ma circonscription n'ont pas de systèmes comptables perfectionnés. Elles devront désormais composer avec un régime de perception de la taxe provinciale de vente et avec une nouvelle